

## **Conditions d'inscription et d'annulation à la {Retraite} RISE UP à Saint-Martin-des-Londres du 30 juin au 3 juillet 2019.**

### **Inscription**

Notre exigence de qualité nous conduit à fixer pour chaque stage un minimum et un maximum de participants. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des règlements. Elles sont closes dès que le nombre maximum est atteint. □

Cette retraite prévoit un maximum de 20 participants (hors équipe accompagnatrice). Une liste d'attente peut être mise en place pour les personnes qui le souhaitent, au cas où des désistements surviendraient.

Les frais d'inscription à la {Retraite} RISE UP de Saint-Martin-des-Londres se constituent :

- de l'acompte de 550 euros pour la réservation à régler via le bouton de paiement sur la page : [www.christinelewicki.com/rise-up/](http://www.christinelewicki.com/rise-up/)
- du solde des frais d'inscription (940 euros) à régler au plus tard le 30 mars 2019.
- des frais d'hébergement en pension complète à régler directement auprès de notre prestataire Le Hameau de l'Etoile à partir du 1er janvier 2018.

Ces conditions d'inscription et d'annulation ne concernent que les frais d'inscription / prestations réglées à O Coaching Inc.

Les frais d'inscription sont à régler avant la date de début du stage, soit en une fois, soit selon l'échéancier convenu.

Les frais d'inscription des prestations O Coaching Inc. sont à régler depuis la page <https://www.christinelewicki.com/RISE-UP/>

Un mail de confirmation est envoyé à réception du paiement de ces frais d'inscription.

Le paiement des frais de prestations à O Coaching Inc., dans leur globalité, valide l'inscription au séminaire.

### **Annulation**

L'annulation d'une inscription modifie la composition du groupe, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur le déroulement d'un stage, voire nous conduire à le supprimer. □

A compter du règlement de l'acompte, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Passé le délai de rétractation de 7 jours, compte tenu des engagements pris avec les prestataires, une annulation engendrera une retenue sur les frais versés, selon les modalités qui suivent.

- Pour une annulation intervenant plus de deux mois avant l'évènement, la somme versée sera remboursée à l'exception de l'acompte de 550 euros.
- Pour une annulation qui interviendrait entre deux mois et un mois avant l'évènement,

Christine Lewicki – O Coaching inc – [www.christinelewicki.com](http://www.christinelewicki.com) – [contact@christinelewicki.com](mailto:contact@christinelewicki.com)

l'acompte ne sera pas remboursable ; 50% du solde des frais d'inscription seront remboursés.

- Pour une annulation qui interviendrait dans le mois qui précède l'événement, aucun remboursement ne sera envisageable.

En cas d'inscription dans le mois précédant le 1er jour du stage, le droit de rétractation ne pourra s'exercer et tout désistement ne pourra donner lieu au remboursement des sommes versées.

O Coaching se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage avant la date prévue et dans un délai raisonnable si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation. □ Le cas échéant, les inscrits pourront maintenir leur inscription, la reporter sur une autre session ou demander un remboursement, qui sera alors total.

Tout stage, formation ou retraite commencé est dû en entier. □

## **Tarif**

Les frais de participation, ainsi que le détail de ce qu'ils comprennent et ce qu'ils ne comprennent pas sont indiqués sur le descriptif de la session.

O Coaching n'étant pas assujettie à la TVA, nos tarifs sont nets de toutes taxes, en France.